

## Bulletin de livraison à nous retourner

<p><b>Données du client :</b></p> <p>_____</p> <p>CH- _____</p> <p>Gestionnaire : _____</p> <p>Adresse mail : _____</p> <p>N° du fax : _____</p>	<p>Quantité de matériau : _____ pièce(s)</p> <p>Désignation / type : _____</p> <p>N° d'article : _____</p> <p>Le matériel EMB/Wilo a été acheté auprès de :</p> <p><input type="checkbox"/> Wilo</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Objet: _____</p> <p>Merci de bien vouloir joindre (si possible) une copie du bon de livraison ou de la facture.</p> <p>Gestionnaire Wilo : _____</p>
--	--

- Etablir un rapport des dommages (contribution aux frais CHF 200.-/pompe; en cas de garantie gratuit)
- Merci de bien vouloir nous soumettre une offre (contribution aux frais CHF 200.-/pompe; en cas de garantie ou lors de la passation de la commande gratuit)
- Merci de bien vouloir recycler gratuitement la pompe conformément aux normes en vigueur sans devoir nous établir un rapport des dommages ou une offre.
- Clarification du droit de garantie sans établir un rapport de dommages (gratuit).  
A envoyer par mail à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

**Remarque ou raison de dysfonctionnement :**

Les pompes qui nous sont envoyées seront mises au rebut après 30 jours de stockage.

# Certificat de conformité

## Base légale / déclaration :

Concernant la législation liée à la loi sur la protection du travail et à la loi sur la protection de l'environnement, le règlement suivant est en vigueur pour la manipulation de pompes et composants de pompes potentiellement contaminés :

**Dans le but de protéger nos collaborateurs, l'environnement et pour respecter les dispositions légales**, nous avons besoin de la part de l'exploitant d'un **certificat de conformité signé** concernant les substances qui pourraient encore se trouver dans la pompes / les composants de pompe et la décontamination de substances dangereuses. L'exécution des travaux exige l'innocuité des substances.

**S'il n'est pas possible de fournir immédiatement le certificat exigé, le délai convenu pour l'exécution des travaux se prolonge en conséquence.**

## Votre pompe / votre composant de pompe :

Type de pompe : \_\_\_\_\_

Numéro de pompe : \_\_\_\_\_

## Utilisation / champ d'application de la pompe :



	fluide / concentration	No CAS	nuisible à la santé*	toxique	caustique	inflammable	dangereux pour l'environnement	sans risques
Fluide de processus 1								
Fluide de processus 2								
Fluide de nettoyage								

\* des substances biologiquement dangereuses, mutagènes et radioactives ne peuvent pas être acceptées !

## Explications de l'exploitant : (veuillez cocher ce qui convient et joindre une fiche de sécurité / instructions de manipulation.)

- La pompe / le composant de pompe a été **entièrement vidé, rincé soigneusement et nettoyé à fond avant la remise.**
- Des **mesures de sécurité** particulières ne sont pas indispensables pour la manipulation de la pompe/du composant de pompe.
- Les mesures de sécurité suivantes concernant le liquide résiduel / substances restantes / substances solides sont indispensables en rapport avec la **protection des collaborateurs, de l'environnement et/ou avec l'élimination** (fiche de sécurité doit être jointe) :

\_\_\_\_\_

## Certificat de conformité

**Un certificat de conformité individuel est indispensable pour chaque pompe / composant de pompe.**

### Confirmation de l'entreprise exploitante :

il est certifié que le présent document a été rempli complètement et conforme à la vérité. L'entreprise exploitante signataire reconnaît être imputable pour tous dommages directs ou indirects occasionnés en raison d'indications fautives ou inexistantes de la part du prestataire de services. Le prestataire de services reste également indemne de prétentions de tiers.

Ce certificat de conformité fait parti de l'ordre de réparation / inspection. Malgré tout, Wilo Suisse SA se réserve le droit de refuser les travaux pour d'autres raisons.

Lieu / date :

Signature et tampon de l'entreprise :

---

---



## Informations relatives au certificat de conformité

Mesdames, Messieurs,

Seule l'entreprise exploitant la pompe ou un composant correspondant, connaît les fluides transportés. Pour protéger les collaborateurs, l'environnement et pour respecter les directives légales, le prestataire de services a besoin de certaines informations.

L'entreprise exploitante réunit ces informations dans le certificat de conformité joint et confirme par sa signature l'innocuité des substances se trouvant encore dans la pompe et /ou la décontamination de la pompe de substances toxiques, caustiques, inflammables ou dangereuses pour l'environnement.

Nous ne pouvons pas accepter les pompes / composants de pompes entrés en contact avec des substances biologiquement dangereuses, mutagènes ou radioactives.

Nous ne pouvons exécuter nos travaux sur les pompes ou leurs composants qu'une fois avoir reçu le certificat de conformité joint dûment rempli par le personnel spécialisé autorisé. S'il n'est pas possible de fournir immédiatement le certificat exigé, le délai convenu contractuellement pour l'exécution des travaux se prolonge en conséquence.

Si malgré une vidange complète et un nettoyage complet des mesures de sécurité particulières sont indispensables, l'entreprise exploitante doit le communiquer au préalable. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de prendre les mesures nécessaires. Cependant, nous nous réservons explicitement le droit de refuser les travaux.

Un certificat de conformité individuel est indispensable pour chaque pompe / composant de pompe.